

**FORMATION SÉCURITÉ DU PERSONNEL NON-ASCENSORISTE
DÉCRET 2008-1325****OBJECTIFS**

Maîtriser les risques électriques liés au métier
Connaître les protections collectives et individuelles du travail en hauteur. Connaître les règles d'utilisation des EPI pour le travail en hauteur. Connaître les risques et les mesures de prévention spécifiques aux ascenseurs électriques et hydrauliques. Savoir accéder au toit cabine, à la cuvette et à la machinerie d'un ascenseur en toute sécurité. Appréhender les responsabilités spécifiques liées à la possession et l'utilisation d'une clé de déverrouillage.

PUBLIC

Les personnels amenés à intervenir sur les toits de cabine, en cuvette et en machinerie pour des opérations de réglages, maintenance et montage.

Les accès à nos centres sont adaptés aux personnes présentant des situations de handicap

REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ**PRÉREQUIS**

Pas de prérequis

Il est préconisé de maîtriser le français, à préciser lors de l'inscription

QUALITÉS DE L'INTERVENANT

Formateur en prévention des risques professionnels avec expérience de montage, d'entretien, de remise en conformité et d'expertise technique pour diverses marques d'ascenseurs.

15 ans d'expérience à bord et connaissance des termes techniques en anglais.

**MÉTHODES MOBILISÉES
ET MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Retours d'expériences du formateur.

Tour de table, échange des expériences vécues par les participants, les acquis théoriques et pratiques sont évalués en fin de formation.

Le stage est évalué par les participants.

MOYENS PÉDAGOGIQUES & SUPPORTS

Vidéoprojecteur, support de cours pour les participants, etc...

SUIVI

Assistance téléphonique pour l'employeur, les participants sur les sujets relatifs à la formation.

PROGRAMME**1- INTRODUCTION**

- 1) Statistiques nationales
 - Accidents du travail
 - Accidents dus aux chutes de hauteur
 - Accidents des ascensoristes
- 2) Loi du 31 décembre 1991
 - Principes généraux de prévention
 - Droit d'alerte
 - Droit de retrait
 - Exercice collectif du droit de retrait
- 3) Décret 2008-1325
- 4) Les mesures de prévention
 - Les protections collectives
 - Les protections individuelles
 - Analyse des risques
- 5) Obligations de l'employeur

2- LE PORT DU HARNAIS

- 1) Protection collective : but et moyens à mettre en œuvre
- 2) Protection individuelle
 - Les composants d'un système d'arrêts de chute
 - Le harnais
 - Le système de liaison
 - Les connecteurs
 - L'ancrage, ligne de vie
- 3) Les dispositions que doit prendre un chef d'établissement
- 4) Les consignes pour l'utilisateur
 - Contrôle visuel du harnais de sécurité
 - Régler son harnais de sécurité
 - Travailler avec le harnais de sécurité
- 5) Le DMPT

3- L'ASCENSEUR HYDRAULIQUE

- 1) Constitution générale d'un ascenseur hydraulique
 - Direct
 - Mouflé
 - La machinerie

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation professionnelle.

DURÉE

3 jour - 21 heures

TARIF ET DÉLAI D'ACCÈS

Demandez-nous notre grille tarifaire ainsi que nos dates de formation : info@prematech-formation.fr

4- LES RISQUES SPÉCIFIQUES LIÉS AUX INTERVENTIONS SUR LES ASCENSEURS

- 1) Les risques communs à tous les ascenseurs
 - Environnement
 - Électrique
 - Coincement, coupure
 - Chute
 - Écrasement
 - Travail en hauteur
 - Port du harnais
 - Gestes et postures
- 2) Les risques et mesures de prévention liés aux ascenseurs hydrauliques
 - Pression
 - Chimique
 - Incendie
 - Dérive rapide
 - Dérive lente
 - Parachute en hydraulique

5- CONNAISSANCE DE LA NORME EN81

- 1) Propreté
- 2) Réserve haute et basse
- 3) Fin de course et inspection
- 4) Manœuvre électrique de rappel
- 5) Points d'ancrage

6- IMMOBILISATION POUR INTERVENTION

- 1) Sur toit cabine
- 2) En cuvette
- 3) En machinerie
- 4) Déplacement manuel de la cabine

7- LA CLÉ DE VERROUILLAGE

- 1) Responsabilité légale du nouveau code pénal (01/03/1994)
- 2) Attestation de remise de clé de verrouillage